

L'accueil de loisirs accueille vos enfants

- les mercredis

LES HORAIRES

7h30 - 9h : garderie

9h - 9h30 : accueil

9h30 - 12h : activité

12h - 14h : repas

14h - 17h : activité et goûter offert

17h - 18h30 : garderie

Le centre de loisirs se déroule dans les bungalows situés à côté de l'école des Ardoisières.

L'inscription au centre est possible :

- A la journée complète
- A la demi-journée (matin ou après-midi)
- Avec ou sans repas



Les inscriptions se font directement sur le portail familles, comme pour la restauration scolaire sur le site : <https://mairie-sainte-marie.leta-familles.fr/>

Vous pouvez inscrire vos enfants à l'année ou ponctuellement. Les inscriptions se clôturent **le lundi précédent avant 10h**. Passé ce délai, nous ne serons plus en mesure d'accueillir votre enfant.

Si vous n'avez pas encore de dossier ni d'identifiant pour accéder au portail, veuillez vous rapprocher du service enfance.

Nous accompagnons vos enfants aux activités sportives communales avec Paul (éveil corporel, foot, multisport) Merci de nous prévenir par mail.

Les modalités d'inscriptions

Chaque nouvelle année, un dossier est à remplir ou à resigner.



Pièces à fournir ou à remplir sur le portail familles :

- » Numéro d'allocataire CAF ou MSA
- » Vaccinations de l'enfant
- » Assurance responsabilité civile extrascolaire 2022-2023

- Capacité d'accueil :

Nous avons un taux d'encadrement imposé par le ministère de la jeunesse. Il y a donc un **nombre de places limité**

Un animateur encadre 8 enfants de moins de 6 ans.

Un animateur encadre 12 enfants de plus de 6 ans.

En cas d'absence de votre enfant, merci de fournir un certificat Médical dans les 15 jours au service enfance. Sans ce dernier, la journée et/ou le repas vous seront facturés.

En cas de dépassement exceptionnel de garderie au-delà de 18h30, le quart d'heure sera facturé 5€.

Les tarifs

| Habitants de Sainte Marie Prix en € | | | | | Extérieur |
|--|-----------|-----------|-----------|-------------|-----------|
| Quotient familial (Caf, Msa) | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Tranche 4 | |
| | 0 à 600 | 601 à 750 | 751 à 900 | 901 et plus | |
| Journée sans repas | 5.8 | 6.35 | 7.4 | 9 | 9.55 |
| 1/2 Journée sans repas | 3.7 | 4.8 | 5.05 | 5.85 | 6.35 |
| Restaurant municipal | 3.80 | 3.80 | 3.80 | 3.80 | 4.50 |
| Garderie le 1/4 d'heure | 0.55 | 0.55 | 0.55 | 0.55 | 0.55 |
| Dépassement garderie le 1/4 d'heure | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |

10% de réduction pour le 2ème enfant de la même famille
 25% de réduction pour le 3ème et 4ème enfant de la même famille
 Ces réductions ne s'appliquent pas pour les repas pris au restaurant municipal.



>>> La facturation cantine, garderie et accueil de loisirs est mensualisée.

>>> Vous pouvez régler vos factures :

- par prélèvement automatique.
- par paiement sur internet,
- en chèque, en chèques vacances (uniquement l'accueil de loisirs) ou en espèces, **directement au trésor public**,

Vous pouvez vous rapprocher du service enfance pour la mise en place du prélèvement automatique.

IPNS . Ne pas jeter sur la voie publique



3-11 ans

Accueil de loisirs des mercredis

Tel bureau : 02-99-72-66-93

Tel portable : 06-42-73-84-95

Mail : enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr

Boîte aux lettres disponible à l'entrée du pôle enfance

Ouverture de
l'accueil de loisirs

A partir du mercredi 7 septembre